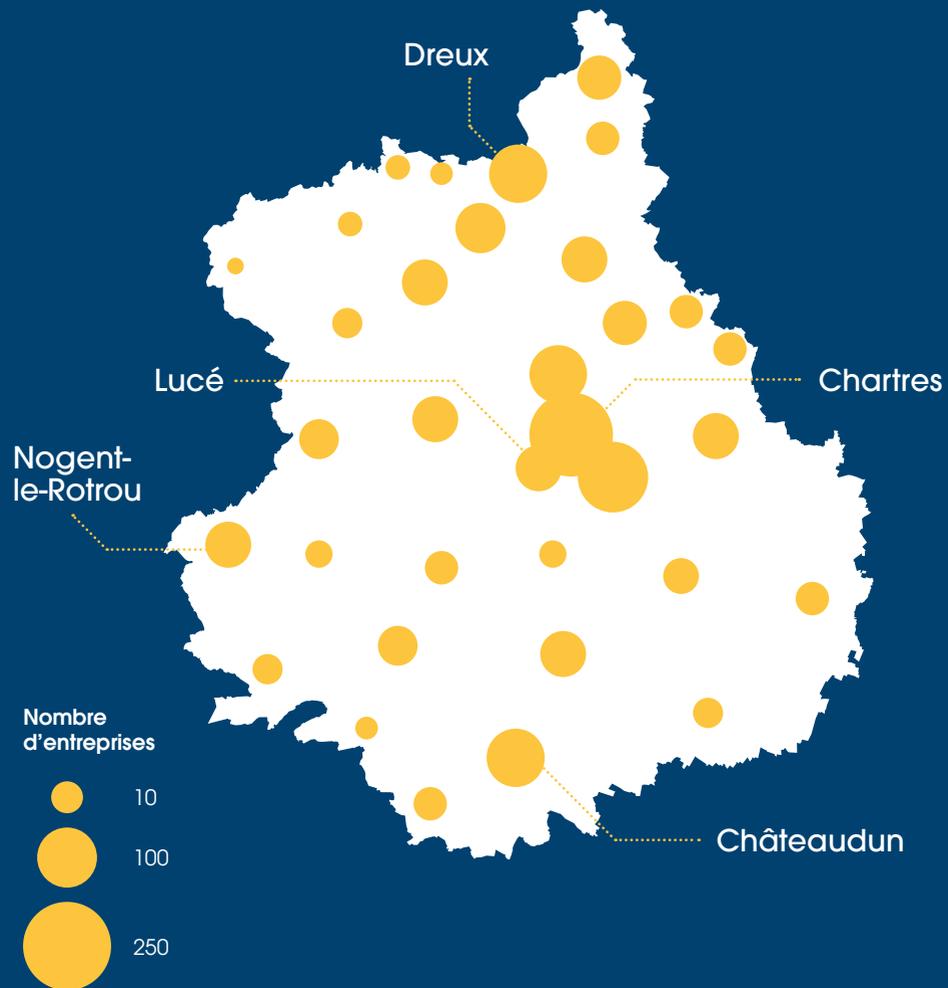
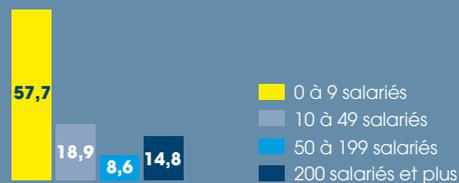


Localisation des entreprises employeuses d'apprentis en Eure-et-Loir



Répartition (%) des entrées en contrat d'apprentissage par taille d'entreprise
Campagne 2018-2019

2 151 contrats d'apprentissage



Directeur de la publication : Pierre GARCIA - Réalisation : SESE (Service Étude, Statistiques, Évaluation) - Publication : janvier 2020 - www.goodby.fr



DIRECCTE INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Les entrées en contrats d'apprentissage

DÉPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR CAMPAGNE 2018-2019

L'apprentissage est un mode de formation des jeunes travailleurs, alternant un enseignement théorique et une formation pratique en entreprises, en vue d'obtenir une qualification professionnelle attestée par un diplôme ou un titre professionnel.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage en simplifiant l'accès à ce dispositif, tant pour les apprentis que pour les employeurs, avec pour objectif d'accélérer son essor pour mieux lutter contre le chômage des jeunes, notamment ceux sortis du système scolaire.



Les entrées en contrats d'apprentissage - Campagne 2018-2019
Département de l'Eure-et-Loir

Pour plus d'informations :
<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>



2 151 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage pendant la campagne 2018-2019

NOUVEAUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE SIGNÉS PAR SECTEUR

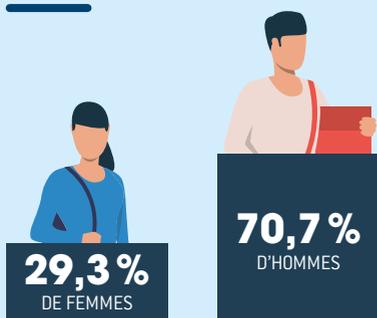
96,7%
dans le secteur privé

-1,1
en 1 an
(point de %)

+1,2
en 1 an
(point de %)

3,3%
dans le secteur public

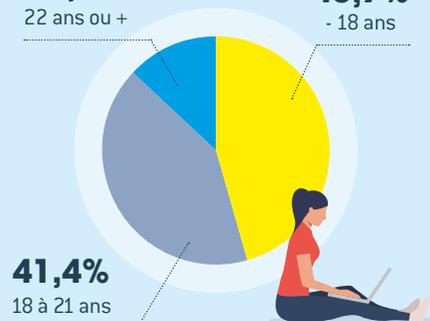
Quel est le profil des nouveaux apprentis ?



RÉPARTITION PAR ÂGE DES APPRENTIS ENTRANTS

12,9%
22 ans ou +

45,7%
- 18 ans



41,4%
18 à 21 ans

NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ

Bac+2 ou plus

32,1%

+2,2

Campagne 2018-2019
Évolution en points sur un an

Bac pro, brevet professionnel

21,6%

+1,4

CAP,BEP, Mention complémentaire*

46,3%

-3,6

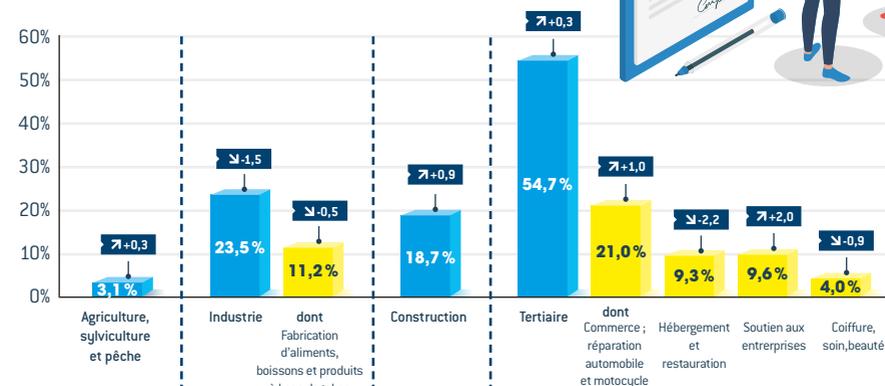
*conçue dans un objectif d'insertion professionnelle, la mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée

PRÈS DE
1 tiers
des contrats d'apprentissage sont rompus avant terme par l'employeur ou l'apprenti

{fréquemment chez les plus jeunes et les moins diplômés}.
Ils concernent pour moitié l'hébergement et la restauration.

Les apprentis du secteur privé embauchés majoritairement par les entreprises du secteur tertiaire

PART DES ENTRANTS EN APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2018-2019 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À LA CAMPAGNE PRÉCÉDENTE (EN POINTS DE %)



■ Secteurs d'activité - Campagne 2018-2019
■ Sous secteurs d'activité - Campagne 2018-2019
■ Évolution en points sur un an

Encadré législatif

Des règles simplifiées pour l'employeur

- 1 Des aides à l'embauche fusionnées
- 2 Des ruptures de contrats facilitées
- 3 Des modalités de contrats simplifiées
- 4 Une durée du travail assouplie dans certains secteurs

Un statut plus attractif pour l'apprenti

- 5 Un coup de pouce financier pour les apprentis
- 6 La limite d'âge repoussée
- 7 L'accès à des prépa-apprentissage
- 8 Des séjours Erasmus en Europe encouragés
- 9 Une information plus transparente pour les jeunes
- 10 Un accès facilité pour des apprentis en situation de handicap

Pour aller plus loin

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/>
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Apprentissage-mode-d-emploi>
<http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr/Apprentissage-10-points-cles-de-la-reforme>

Source : DARES, Base de données issue du système Ari@ne

Note : Chaque campagne s'étend de juin de l'année n à mai de l'année n+1.